

Casablanca, 22/04/11 - Le mouvement sportif marocain s'est engagé dans le processus de consécration constitutionnelle du droit au sport

Le mouvement sportif marocain s'est engagé dans le processus de consécration constitutionnelle du droit au sport, un secteur d'activité qui contribue largement au développement du citoyen, ont souligné, jeudi soir à Casablanca, des membres du collectif des fédérations sportives qui a présenté un projet dans ce sens à la commission consultative chargée de la révision de la constitution

Le sport joue un rôle dans l'édification d'une société démocratique d'où l'urgence de l'inscription de ce secteur, levier incontournable du développement, en tant que droit fondamental à l'instar des autres droits notamment à l'éducation, au travail et à la santé, a rappelé M. Mohamed Belmahi, président de la fédération Royale marocaine du cyclisme et coordonnateur de ce projet.

Cette démarche vise à échafauder une nouvelle perspective susceptible de garantir à toutes les composantes de la société ces droits fondamentaux (économiques, sociaux et sportifs), à s'associer à la dynamique de révision de la loi suprême et à s'investir dans ce projet crucial pour l'avenir d'un Maroc en mouvement et en harmonie avec les changements profonds qu'il connaît.

La constitutionnalisation du sport, pour ne plus être inséré dans le cadre plus global du Social, est le leitmotiv des fédérations, a-t-il soutenu, invitant à la participation citoyenne de tous en vue de la concrétisation de ce projet.

A cet effet, le collectif des fédérations a fait état de recommandations notamment de l'amendement de l'article 13 de la constitution en y insérant le principe du droit " à l'éducation physique et au sport ", citant en référence en droit comparé les cas des constitutions d'autres pays à l'instar du Brésil, Hongrie, Roumanie, Espagne et Portugal.

Le sport, un secteur tant de service que de production, est également générateur de richesses avec des programmes d'investissements lourds et des événements sportifs d'envergure d'où la nécessité d'être inséré dans le projet de loi sur le conseil économique et social. Ses dimensions économique et sociale rejoignent les objectifs impartis au conseil, a ajouté M. Belmahi.

Il a, en outre, appelé à son intégration dans le projet de régionalisation avancée pour le renforcement de l'armature du sport conformément aux hautes directives royales adressées aux deuxièmes assises nationales sur le sport en 2008.

Le président de l'Association marocaine de la presse sportive (AMPS), M. Badredine El Idrissi, a mis en relief cette étape historique du sport national, qui a de tout temps donné des gloires au pays et ne peut en conséquence rester en marge de la dynamique que connaît le pays depuis le discours de SM le Roi en mars dernier, appelant à la création d'un conseil supérieur et de conseils régionaux du sport.

Source: MAP